



Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Citoyenneté

APPEL À CANDIDATURES

Opération « Trop Puissant »

Année scolaire 2021/2022

Attention ! Acte de candidature uniquement sur l'adresse : <https://extranet-lycee.maregionsud.fr>

« Trop Puissant » - Appel à candidatures 2021-2022

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Date limite : 04 juin 2021 (minuit)

1. Constats, objectifs et orientations

Bien que les troubles auditifs concernent principalement les populations les plus âgées, les études menées par les organismes de santé publique montrent que les jeunes sont de plus en plus nombreux à souffrir de troubles de l'audition.

Un jeune sur quatre entre 16 et 25 ans est atteint de déficience auditive notamment due à une surexposition sonore.

Que ce soit dans les salles de concert, en discothèque ou avec un smartphone, les jeunes sont très régulièrement exposés à un niveau sonore élevé. Or l'exposition intense au bruit, si elle est prolongée ou répétée peut provoquer des lésions graves voire irréversibles, du système auditif.

Face à ce constat alarmant, et conformément au Programme national de sensibilisation et d'information pour une bonne gestion sonore, la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, a lancé en 2002, à destination des jeunes, une campagne de sensibilisation et de prévention aux risques auditifs liés à l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées.

Depuis 20 ans, le dispositif « Trop Puissant », en constant renouvellement, encourage ainsi les lycéens et les apprentis provençaux, alpins et azuréens à adopter une meilleure gestion sonore et des pratiques musicales plus responsables.

Le dispositif « Trop Puissant » a pour objectif de :

- **Sensibiliser les lycéens et les apprentis aux risques physiques, psychiques et somatiques liés à l'exposition aux décibels,**
- **Sensibiliser les lycéens et les apprentis aux conséquences sociales, personnelles et professionnelles des traumatismes auditifs,**
- **Amener les lycéens et les apprentis à modifier leur comportement de consommation musicale et à mieux gérer leur environnement sonore.**

2. Modalités pédagogiques et contenu

⇒ L'art et la manière « Trop Puissant »

Des séances de prévention interactives sous forme de concerts-pédagogiques

- *Des groupes de musiciens professionnels*

Un groupe de musiques actuelles de la région anime les séances, en situation de concert, sur scène avec leurs instruments :

À travers l'histoire des musiques amplifiées et des avancées technologiques liées au son, les musiciens délivrent des messages d'information et de sensibilisation sur les pratiques musicales et d'écoute, sur les systèmes d'amplification du son, sur l'appareil auditif, sur les traumatismes auditifs et les moyens de protection.

- *Des illustrations graphiques, sonores et vidéos :*

- Projection de vidéos informatives et d'un diaporama,
- Intermèdes musicaux,
- Démonstrations sonores,
- Projections de clips immersifs dans la surdité.

- ***Des outils de prévention***
 - Des protections auditives en mousse à essayer en direct,
 - Un livret pédagogique reprenant tous les sujets traités en séance (histoire de l'amplification sonore, aspects techniques du son, physiologie de l'oreille, moyens de protection, lieux d'information, législation, etc.) délivré aux enseignants,
 - Un flyer à destination des jeunes rappelant les principaux messages de prévention, les comportements à adopter en fonction du temps d'exposition et de l'intensité du volume sonore,
 - Des affiches de prévention à destination des établissements scolaires pour les infirmeries, les Centres de documentation, le(s) bureau(x) des Conseillers d'éducation

- ***Des apprenants à l'engagement actif***
 - Échanges de questions-réponses avec les musiciens
 - Tests en direct des niveaux sonores et des différents formats de compression
 - Remplissage d'un questionnaire d'évaluation de la séance

Une tournée régionale de concerts-pédagogiques

- **Une quinzaine de séances** le matin et ou l'après-midi **au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2022**,
- **150 à 300** élèves participants accueillis à chaque séance,
- **4 à 6 salles** de spectacle, lieux de diffusion de musiques actuelles et théâtres.
Les lieux seront définis ultérieurement en fonction de la proximité des établissements participant au dispositif.

Une implication des établissements en amont, pendant et en aval des concerts pédagogiques

- ***Désignation de deux référents-relais dotés des missions suivantes :***
 - Relayer l'information auprès des élèves ou des apprentis et de l'équipe pédagogique en amont de la séance (date et horaires de séance, **organiser le transport dont la prise en charge financière est assurée par l'établissement...**).
 - Assurer l'accompagnement lors des séances avec un encadrement suffisant des élèves ;
 - Assurer un suivi pédagogique auprès des jeunes après la séance

Sous l'applicatif « Viladeduc » :

- Préciser le nom, la fonction, le numéro de portable et le courriel de chacun des référents-relais (informations à jour et indispensables),
- Fournir impérativement toutes les coordonnées du chef d'établissement qui sera informé de l'inscription au dispositif : nom, prénom, fonction, courriel et téléphone.

- ***Mise en place d'actions d'accompagnement du dispositif***
 - Actions initiées par la communauté éducative, les élèves ou les apprentis,
 - Actions organisées au sein même ou à l'extérieur de l'établissement.

[Demandez le programme !](#)

Durée de la séance (environ 1 heure 30)

- Accueil des jeunes et de leurs accompagnateurs
- Titre joué par le groupe
- Introduction par les musiciens et présentation des objectifs de la séance.
- Projection d'un clip vidéo immersif où l'on appréhende les conséquences communicationnelles et sociales de la surdité à la place d'un jeune en situation de handicap auditif
- Historique des musiques amplifiées depuis les années 30 jusqu'aux Beatles
- Présentation des systèmes de diffusion sonore dans les conditions réelles d'une salle de concert (chaîne d'amplification, retour, façade, démonstration d'une balance)
- Projection d'un clip sur le fonctionnement de l'audition et sa fragilité
- Intervention sur la physique du son :
 - Le timbre, la fréquence, le décibel
 - L'intensité sonore, l'additivité, la dose sonore, la dispersion
 - Les différents moyens de se protéger
- Historique des musiques amplifiées (suite) de Jimi Hendrix à l'émergence des discothèques.
- La réglementation et ses limites en matière de diffusion sonore et de surexposition sonore :
 - Dans les salles de concert ou les discothèques ;
 - Au travail : Présentation des EPI à travers un clip vidéo
 - Concernant les appareils nomades (baladeurs, smartphones...) permettant l'écoute de la musique avec un casque ou des écouteurs
- Titre joué par le groupe
- Projection d'un clip vidéo immersif. Au-delà des conséquences communicationnelles et sociales, on aborde ici les conséquences irréversibles d'une surexposition sonore répétée avec notamment les troubles associés que sont l'hypoacousie, l'hyperacousie et les acouphènes
- Séquence sur comment mettre correctement des bouchons d'oreille et expérimentation avec un titre joué par le groupe
- Historique des musiques amplifiées de la cassette aux musiques électroniques
- Projection d'un clip vidéo sur le comportement à adopter en cas de traumatisme sonore
- La physique du son :
 - Dangers et conséquences du format de compression audio : le MP3
- Conclusion
- Dernier titre joué par le groupe
- En fin de séance à la sortie, distribution des questionnaires d'évaluation et de la documentation pédagogique

Les acteurs en coulisses de « Trop Puissant »

- **Coordination Générale : Arsud**

- Organisation de la tournée de concerts-pédagogiques (programmation avec les salles de spectacle, coordination avec les artistes, régie générale technique, etc.).
- Mise à disposition des outils de prévention
- Elaboration des contenus des séances, des documents pédagogiques et de l'évaluation du dispositif en lien avec le prestataire santé de la Région

- **Collaboration artistique : Direction de la Culture de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Arsud**

- Repérage et sélection des groupes de musiques actuelles susceptibles d'être formés aux interventions de prévention.

- **Prestation santé : Structure spécialisée dans les questions relatives à la surdité et à la prévention des traumatismes auditifs**

- Formation des musiciens intervenants à la prévention relative aux risques auditifs
- Collaboration à l'élaboration du contenu des outils pédagogiques
- Accueil et suivi des établissements participants
- Collaboration à la mise en place des procédures d'évaluation

- **Partenaires :**

- Les Académies d'Aix-Marseille et de Nice
- La Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRAAF PACA)
- L'Association régionale des Directeurs des CFA de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les théâtres et les salles de spectacle régionales

3. Modalités et critères de sélection

Les lycées et CFA des académies d'Aix-Marseille et de Nice sont invités à participer à cette opération.

Les interventions se déroulent dans les lieux de diffusion de la région Provence-Alpes Côte d'Azur.

Le choix des établissements retenus se fera en coordination avec les services des deux Rectorats des Académies, de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Association régionale des Directeurs des CFA de la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La liste des lycées et des CFA bénéficiaires sera établie pour la rentrée de septembre.

Seront pris en compte :

- **La pertinence des éléments exposés** dans le dossier de candidature,
- **Le rayonnement envisagé dans l'établissement,**
- **La transversalité de l'équipe pédagogique porteuse du projet.**

En outre, l'établissement devra impérativement prévoir la présence de professeurs et/ou personnels pédagogiques pour assurer l'encadrement des élèves présents lors de l'intervention. Les infirmiers(es), documentalistes ou CPE peuvent utilement être associés à cette opération afin d'en assurer le relais auprès des autres classes de l'établissement.

Les frais de déplacement pour se rendre sur les lieux des concerts-pédagogiques sont à la charge de l'établissement.

Procédure d'inscription

⇒ Saisie de la demande faisant acte de candidature

Pour remplir votre dossier, la saisie s'effectue obligatoirement et directement sur l'appliquatif extranet des établissements. Pour être en ligne, il suffit de vous connecter à l'adresse suivante : <https://extranet-lycee.maregionsud.fr>

Merci de vous référer au « Mode opératoire » joint à cet appel à projets.

Date limite pour l'inscription : **4 juin 2021 inclus**

AUCUN DOSSIER PAPIER, NI PIÈCE JOINTE NE SERONT ACCEPTÉS

⇒ Transmission des pièces administratives complémentaires

Cette inscription sur l'appliquatif extranet doit être complétée par les pièces administratives suivantes :

- l'état récapitulatif de la demande signé**, édité à partir de l'appliquatif extranet au moment de la clôture du dispositif
- la lettre de demande de participation** au dispositif signée par le chef d'établissement à l'attention du Président de la Région

Ces pièces doivent être transmises par mail à la Région à l'adresse suivante :
fbouchetiere@maregionsud.fr

⇒ Pour le conseil concernant votre projet

Véronique BOYADJIAN - Chargée de mission
ARSUD

Carrefour de la Malle – CD 60D

13320 Bouc-Bel-Air

Tél. : 04 42 94 92 00

v.boyadjian@arsud-regionsud.com

⇒ Pour l'instruction des dossiers

Joëlle Hanania - Chargée de mission EAC

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Citoyenneté

Tél : 04 88 73 78 13 / 06 99 36 47 26

jhanania@maregionsud.fr

Pour la gestion administrative des dossiers

Françoise Bouchetière – Gestionnaire

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Tél : 04 88 73 62 29

fbouchetiere@maregionsud.fr